Newsletter de janvier 2023

EDITO

Bonne Année ! Que peut donc signifier ce vœu dans le contexte actuel ? Que faut-il se souhaiter pour 2023 alors que les bombes pleuvent sur l'Ukraine, que les migrants sont traités de façon indigne, que de nombreux ménages sont dans la précarité,… ? Tout ceci sans compter le dérèglement climatique qui s'aggrave.

Alors, *Meilleure année* ? … Moins chaude et aussi moins froide, surtout plus paisible, plus humaine, et pleine de joies quotidiennes….

Mais en lisant cette newsletter, vous constaterez qu'il y a plein de « plutôt bonnes » nouvelles, que ce soit au niveau mondial sur la biodiversité mais aussi au niveau européen et de nos régions. Bien sûr il ne suffit pas de faire des déclarations, des plans et des programmes, il faut – enfin – les mettre en œuvre.

Ainsi dans les plans régionaux « Air-Energie-Climat », des mesures fortes sont programmées pour changer nos modes de chauffage, rénover massivement les anciens logements, développer le recours aux énergies renouvelables, modifier nos modes de transport. Il faudra oser les appliquer, dans les délais, sans multiples dérogations et reports, et en veillant à rendre ces changements socialement justes.

De quoi nous convaincre en tout cas que nous avons du pain sur la planche en tant que Grands-Parents pour le Climat.

Que 2023 soit donc une année combative et conviviale, qui nous rassemble en faveur du bien-être des générations futures !

1. Actualités du mouvement

1.1. Augmentation du nombre de membres de GPC !

Merci à tous ceux qui se sont donné la peine de trouver de nouveaux membres !

Nous comptons 68 nouveaux inscrits en un mois (du 6 décembre au 6 janvier)

BIENVENUE ! Nous saluons ces personnes qui nous ont rejoint en cette période hivernale. Et nous vous invitons tous à aller voir sur notre site la rubrique Participer à nos activités . Cela vous permettra de vous investir ou réinvestir dans notre mouvement et de créer des liens autres que virtuels entre nous.

1.2. Midis du Climat : les thèmes du premier semestre

Les dates ne sont pas encore fixées, mais les thèmes choisis par le CA pour ce premier semestre le sont :

- La rénovation des logements : quelles stratégies à l'échelle de nos quartiers et villages et quelles aides publiques en Wallonie et à Bruxelles. Tout est en train de bouger sur ce sujet. Voir les paragraphes qui suivent sur les PACE bruxellois et wallon.
- Le transport aérien : comment atteindre les objectifs de réduction qui lui sont assignés ?
- Comment garantir le placement de nos économies dans des projets ou secteurs vraiment favorables à la transition ?
- L'exposition des enfants aux produits toxiques, comment l'éviter ?

1.3. Retour sur le Midi du Climat du 13 décembre sur le thème « réparer plutôt que jeter »

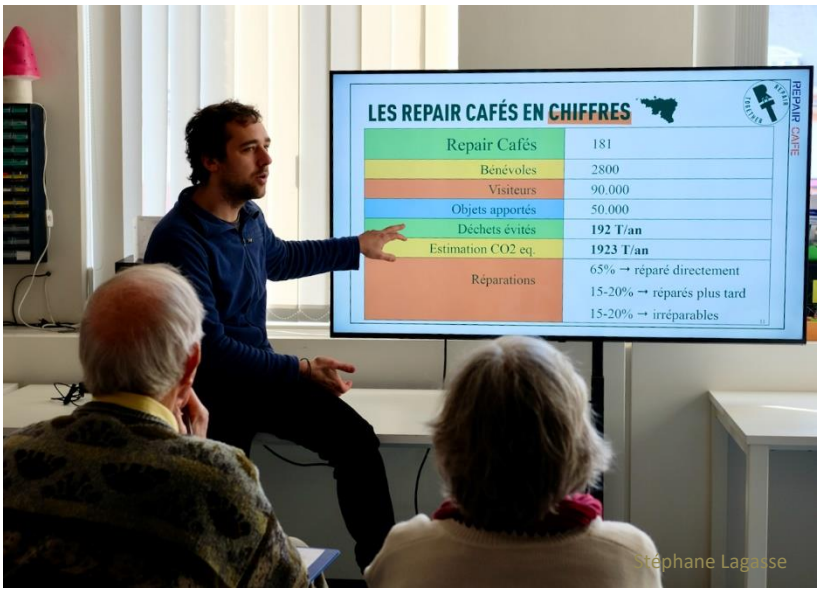

Nous étions une petite vingtaine dans les locaux de Repair Together à Bruxelles ; les animateurs de cette association nous ont expliqué leur rôle de soutien aux multiples initiatives locales en faveur de la durabilité des objets, dont principalement les fameux « Repair cafés ».

L'association se rend aussi dans les écoles secondaires pour faire des animations sur la réparation des appareils. Ils ont des kits très bien conçus pour susciter l'envie et la capacité d'adopter une logique de réparation des objets.

De plus ils ont une activité de plaidoyer politique pour obtenir le droit à la réparabilité des objets. Combat mené au niveau européen mais aussi belge puisque des initiatives nationales sont aussi possibles pour rendre ce droit effectif.

Qu'attendent-ils de nous Grands-Parents ? Simplement, que nous participions aux « repair cafés » !

Tout sur les Repair Cafés en Belgique - Repair Together

Sur ce site, vous pouvez repérer celui qui est le plus proche de chez vous. Même si vous n'êtes pas bricoleur(se), vous y serez vite intégré !

2. Actualités Climat

2.1. Bilan de la CoP15 sur la Biodiversité

La COP15 représente une victoire majeure pour les gens et la justice en matière de biodiversité et une occasion de faire la paix avec la nature

TIO'TIA:KE [MONTREAL][1], 19 décembre 2022 :

Après des semaines d'intenses négociations, les gouvernements ont adopté le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de Montréal - Kunming. Cet accord représente le début d'un nouveau chapitre – après une décennie d'efforts infructueux – pour mettre fin à la destruction de la nature et des écosystèmes, et une nouvelle opportunité mondiale de transformer la relation des sociétés avec la nature d'ici 2030.

Cet accord reconnaît le rôle fondamental des peuples autochtones. L'accord de Kunming-Montréal appelle à la conservation de 30% des terres et des eaux et aux pays développés à mobiliser 30 milliards de dollars de financement international annuellement pour les efforts en matière de biodiversité dans les pays en développement, et ce d'ici 2030. Il prévoit la création d'un nouveau Fonds mondial pour la biodiversité afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre ce cadre.

L'Accord de Kunming-Montréal se décline en 23 cibles.
ANDREJ IVANOV / AFP

« "Cet accord est une opportunité de transformation pour une plus grande justice en matière de biodiversité, un moment pour assurer un avenir sûr, loin des voies coloniales, destructrices et suicidaires actuelles » a déclaré Eddy Pérez, Directeur de la diplomatie climatique internationale à Climate Action Network – Réseau action climat Canada (CAN-Rac).

Au-delà des résultats obtenus dans l'établissement de l'agenda de la nature pour la prochaine décennie, l'une des réussites notables de la COP15 a été la ***dynamique productive entre la Chine en tant que présidente de la COP15 et le Canada en tant qu'hôte****, un partenariat qui a contribué à faire avancer la gouvernance mondiale de la conservation et qui offre à ces deux pays l'occasion de travailler ensemble à la lutte contre les principales menaces mondiales. »*

Ainsi parlait l'ONG « Climate Action Network », non suspecte de complaisance. Cependant certains échos sont moins positifs, pointent l'insuffisance des protections accordées aux populations indigènes, la négligence de certains enjeux comme celui des nouveaux OGMs. On compare souvent cette COP 15 à celle de Paris sur le Climat, où

[1] Les Mohawks désignent Montréal sous le nom de Tio'tia:ke, qui signifie « là où les courants se rencontrent » ou « l'île entre les deux rapides ».

un consensus improbable sur un objectif ambitieux a été obtenu, et tout reste à faire pour le rendre contraignant et effectif.

« *… Cela devrait être un signal de départ pour les gouvernements, les entreprises et la société pour commencer des actions ciblées afin de lancer la transition vers un avenir avec plus de nature. La procrastination et les excuses ne sont plus acceptables », a déclaré Antoine Lebrun, Directeur Général du WWF-Belgique.*

Les chances de succès dépendent du financement

Pour Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace Belgique, « 20 milliards de dollars par an jusqu'en *2025, puis 30 milliards de dollars par an jusqu'en 2030, c'est un début, mais ce n'est pas suffisant. Avec un déficit de financement de 700 milliards de dollars pour la biodiversité, on ne sait pas d'où viendra le reste de l'argent. Le financement n'est pas seulement une question de montant, mais aussi de rapidité.*

Et la Belgique ?

La Coalition belge pour la biodiversité, qui regroupe les 7 plus grandes organisations qui travaillent sur la biodiversité dans notre pays, voit trois grandes priorités pour la Belgique :

- réduire l'impact de la consommation et de la production belges sur la biodiversité dans le monde ;
- sur son propre sol, mieux protéger ses zones les plus précieuses,
- restaurer radicalement la nature afin que tous les habitants puissent vivre dans un environnement sain.

Thérèse Snoy.

2.2. La Région bruxelloise met son Plan Climat à l'enquête publique

Bruxelles Environnement (l'administration de la Région bruxelloise) organisait le 20 décembre une réunion pour informer les associations et les communes sur le Plan Air Climat Energie (le PACE) et exposer ce qui sera mis en œuvre pour réduire les GES de 47% d'ici 2030 à Bruxelles. Nous étions présents.

Le Ministre Maron a présenté les grandes intentions de ce plan, la mise en œuvre des moyens ne dépend pas que de lui, mais 2 milliards et demi sont budgétisés pour le démarrage en 2023. (Ce budget vient s'ajouter aux 3 milliards et demi annoncés pour la nouvelle ligne de métro)

Le PACE concerne tous les domaines où des économies sont possibles au niveau de la vie urbaine mais c'est l'habitat et le transport qui sont surtout visés eu égard à leur empreinte carbone respectivement de 54 et 26 % des émissions.

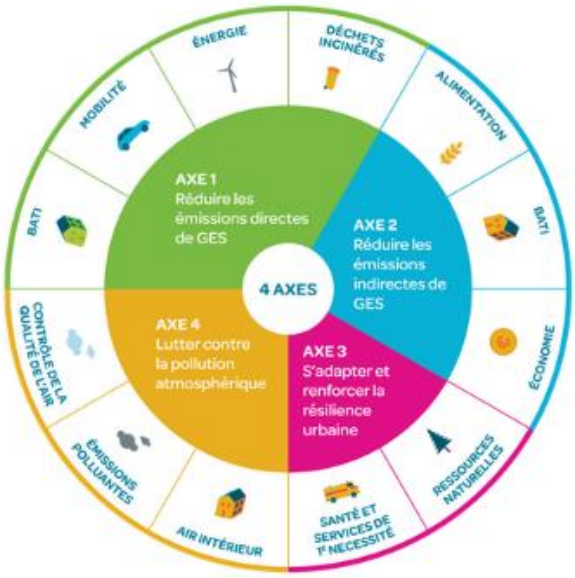

Ce Plan est déjà passé en 2ème lecture au gouvernement Bruxellois, l'enquête publique est donc une obligation légale mais la Région fait l'effort de faciliter la participation citoyenne via différents outils supplémentaires.

Pour faciliter les réactions, la Région propose également un questionnaire digital. A sa lecture on peut se rendre compte qu'en effet il vise surtout une information, une sensibilisation du public au contenu du PACE. Ce questionnaire cherche aussi à tester le degré d'acceptabilité des mesures qu'il contient. Chaque question renvoie via un lien à un résumé qui explique la mesure, les enjeux en 1 page et aussi, via un autre lien à la partie du rapport complet concerné.

ENQUÊTE PUBLIQUE - Projet de plan régional Air Climat Energie 2023-2027 | Le site officiel de Bruxelles Environnement - Leefmilieu Brussel

Le questionnaire en ligne : Questionnaire PACE

Vos observations par mail : planclimat@environnement.brussels

Vos observations par la poste : Bruxelles Environnement, Département Planification Air Climat Energie, av. du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles.

Avant le 17 février, date limite pour toute intervention citoyenne.

Notre manière de participer :

Il nous semble important d'exprimer la voix des Grands-Parents pour la Climat à cette occasion. Nous souhaitons donc préparer une note en notre nom pour lequel nous sollicitons vos avis et aussi **votre participation à un groupe de travail** qui se penchera sur ce plan dès le 15 janvier. Ainsi, nous pourrons rédiger un ensemble de revendications spécifiques à la génération des grands-parents. Répondre au questionnaire est une bonne façon de s'y préparer.

Si vous voulez participer au groupe de travail qui préparera l'avis, faites-le nous savoir par un mail à gpc@gpclimat.be

De plus, tous les membres bruxellois seront invités à une réunion qui aura lieu début février. Surveillez vos mails.

2.3. *PACE bis* : Adoption du Plan Climat Wallon en 1ère lecture

En Wallonie aussi, le gouvernement a adopté le 16 décembre, en première lecture, son Plan Air Climat Energie (PACE) 2030. Il s'agit ici d'une révision du PACE 2030 adopté en 2019, faisant suite à un large processus participatif. Cette actualisation constitue la "feuille de route" de la Wallonie pour atteindre son objectif 2030 de réduction de 55% d'émissions de GES par rapport à 1990.

Ce texte est à présent soumis à une consultation des acteurs institutionnels (via le Conseil économique, social et environnemental wallon) en vue d'une adoption définitive en mars 2023.

Pour Philippe Henry, Ministre de l'Energie et du Climat : *« Sur base du travail préparatoire de l'administration et des contributions externes, le Gouvernement a pu identifier des mesures importantes qui doivent nous permettre de respecter notre engagement commun de réduire de 55% nos émissions de GES d'ici 2030. Certaines de ces mesures sont en cours. D'autres doivent encore être mises en oeuvre, répondant ainsi aux attentes importantes de tou.te.s. A travers ce plan, la Wallonie s'engage avant tout à agir pour prévenir le dérèglement climatique et à protéger sa population. »*

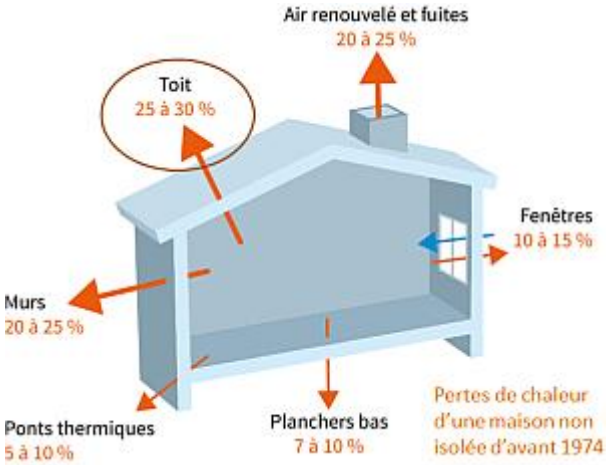

Un premier axe d'action majeur est celui de la **massification de la rénovation des bâtiments**. En améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, les émissions des gaz à effet de serre diminuent et les co-bénéfices sont nombreux : diminution des factures énergétiques des ménages, entreprises et entités publiques, amélioration de la santé, du confort et du bien-être, etc. Concrètement, le Gouvernement a décidé de mettre en place un calendrier d'obligations progressives de rénovation, lors d'un changement de propriétaire ou de locataire. Cette planification, qui se développe également dans les régions et pays voisins, est demandée notamment par le secteur de la construction pour anticiper l'offre et booster les techniques adéquates. Pour les **ménages**, la planification est assortie de mesures substantielles de soutien financier et d'accompagnement humain et technique.

Les Grands-Parents souhaitent également s'approprier ce plan et vont organiser un Midi du Climat en tout cas pour les aspects portant sur la rénovation des logements.

2.4. Accord européen du 18 décembre 2022 sur le futur du « marché carbone »

Les États membres de l'Union européenne ont déposé sous le sapin un accord sur une vaste réforme de son marché carbone. Le texte prévoit la suppression progressive des "droits à polluer" gratuits, une taxation des émissions liées au chauffage et aux voitures ou encore la création d'un fonds social pour la transition.

Image Le Monde 25 janvier 2014

Selon l'accord trouvé, le rythme de réduction des quotas proposés va s'accélérer, avec d'ici 2030 une baisse de 62 % par rapport à 2005 (contre un objectif précédent de 43 %) - signifiant de facto que les industriels concernés devront obligatoirement diminuer leurs émissions de 62 %.

Le marché carbone s'étendra progressivement au secteur maritime, aux émissions des vols aériens intra-européens (pour lesquels les quotas gratuits actuellement alloués seront supprimés), et à partir de 2028 aux sites d'incinération de déchets (sous réserve d'une étude favorable rendue par Bruxelles).

En contrepartie de l'instauration d'une "taxe carbone" aux frontières, l'UE supprimera progressivement les quotas d'émission gratuits distribués jusqu'ici aux industriels européens pour leur permettre d'affronter la concurrence extra-européenne.

Au moins 48,5 % de ces "droits à polluer" gratuits seront supprimés d'ici 2030 et ils disparaîtront totalement d'ici 2034, un calendrier qui faisait l'objet d'un vif bras de fer entre eurodéputés et États.

En pratique, l'importateur devra déclarer les émissions directement liées au processus de production, et si celles-ci dépassent le standard européen, acquérir un "certificat d'émission" au prix du CO2 dans l'UE. Si un marché carbone existe dans le pays exportateur, il paiera seulement la différence. Selon l'accord, le dispositif tiendra compte des émissions "indirectes", celles générées par l'électricité utilisée pour la production des produits importés.

Une période test commencera dès octobre 2023, durant laquelle les entreprises importatrices devront simplement rapporter leurs obligations. Le calendrier de mise en oeuvre effective du dispositif, qui sera progressive, dépendra de pourparlers ultérieurs en fin de semaine sur le reste de la réforme du marché carbone de l'UE, au coeur du plan climat européen.

Le rythme de suppression de ces quotas gratuits et la possibilité d'aides alternatives aux exportateurs européens, pour ne pas les désavantager sur le marché mondial, font encore l'objet d'âpres discussions.

Les eurodéputés réclament une suppression très progressive des quotas gratuits à partir de 2027, avant leur disparition complète en 2032, date où le Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM) entrerait entièrement en vigueur. Les Etats défendent, eux, une élimination très graduelle entre 2026 et 2035. Il s'agit d'un point crucial: en traitant à égalité importations et production locale, Bruxelles estime rester dans les clous des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et contrer les accusations de "protectionnisme".

Autre point controversé : la Commission proposait de créer un second marché du carbone (ETS2) pour le chauffage des bâtiments et les carburants routiers. Effarés de l'impact social d'un tel surcoût, les eurodéputés plaidaient pour réserver d'abord cette mesure aux immeubles de bureaux et poids lourds.

Finalement, les ménages paieront bien un prix du carbone sur les carburants et sur le chauffage au gaz ou au fioul à partir de 2027, mais ce prix sera plafonné jusqu'en 2030, et si la flambée actuelle des prix énergétiques se poursuivait, l'application sera repoussée d'un an.

Les recettes de ce nouveau marché viendront notamment alimenter un "Fonds social pour le climat", doté de 86,7 milliards d'euros, créé pour aider les ménages et entreprises vulnérables dans la transition énergétique

Jacques de Gerlache

à partir du compte rendu de :

https://trends.levif.be/economie/entreprises/ue-accord-sur-une-vaste-reforme-du-marche-carbone/article-normal-1614807.html

https://www.france24.com/fr/europe/20221218-l-ue-s-accorde-sur-une-r%C3%A9forme-de-son-march%C3%A9-carbone-pour-atteindre-ses-objectifs-climatiques

2.5. Le TCE en état de mort cérébrale ?

Le Traité sur la Charte de l'Énergie est sous assistance respiratoire avec peu de chances de relance, selon le Dr Yamina Saheb, analyste principal des politiques climatiques et énergétiques chez OpenExp, un groupe de réflexion basé à Paris, et ancien chef de l'unité Efficacité énergétique au Secrétariat de la Charte de l'énergie.

De son point de vue, après le retrait de huit États membres de l'UE, la Commission européenne a peu de chances de relancer les pourparlers bloqués pour moderniser le traité sur la Charte de l'énergie de 1998. Une façon plus sensée d'avancer est de concevoir un retrait coordonné, accompagné d'un accord pour annuler la « clause d'extinction » entre les pays de l'UE.

Un avis publié sur
www.euractiv.com – https://www.euractiv.com/section/energy/opinion/the-energy-charter-treaty-is-on-life-support-with-little-chance-of-revival/

Cécile Fontaine

2.6. Une transition dématérialisée : mythe ou/et réalité ?

Dans un rapport impressionnant paru en novembre 2021, l'association SystExt démontre que les « mines durables » sont un mensonge et que les techniques minières sont « de plus en plus prédatrices et dangereuses ».

Un plaidoyer de plus en faveur de plus de la sobriété.

Les méthodes d'extraction et de traitement sont les mêmes partout. Que l'on soit aux États-Unis, au Pérou ou en République démocratique du Congo, pour extraire 10 kg de cuivre, il faudra broyer et réduire en poudre 1 tonne de roche, puis la traiter aux xanthates (réactifs). Après ces différents traitements, se crée un lac de résidus toxiques qui resteront dangereux entre 5 000 à 10 000 ans et qu'il faudra confiner tant bien que mal.

A voir : une version vidéo époustouflante, un message clair et net, passé avec force et conviction par Aurore Stephant, Ingénieure géologue minier, spécialisée dans les risques environnementaux et sanitaires des filières minérales (de l'Association SystExt : https://www.systext.org/) :

- En version courte (10') : https://www.tiktok.com/@felonyaffetmez/video/7151717915220413701?is_from_webapp=v1&item_id=7151717915220413701
- En version complète (46') : https://youtu.be/i8RMX8ODWQs

- Pour l'interview complémentaire (15') « **On ment aux jeunes générations** » : https://youtu.be/7bh3Z78e68Q

A lire aussi sur Reporterre : https://reporterre.net/Les-ravages-ignores-de-l-activite-miniere

Et voir enfin le lien vers :https://www.entreleslignes.be/humeurs/macrovision/la-face-cach%C3%A9e-des-m%C3%A9taux, une autre source plus complète et dûment documentée (bibliographie).

La ruée minière au XXIè siècle : jusqu'où les limites seront-elles repoussées ?

Dans un monde normal, ces messages d'alerte devraient passer partout dans tous les médias : déchets dans les eaux, dégâts en Europe, pollution…

Michel Cordier

Mais si l'extractivisme perdure, des recherches ouvrent d'autres perspectives…

Les pérovskites ? La persévérance d'une chercheuse polonaise.

Le Soir du 24/12 2022 communique au sujet d'une invention prometteuse.

Olga Malinkiewicz, polonaise née en 1982 à Wroclaw, au sud-ouest de la Pologne, est une scientifique « révolutionnaire énergétique ».
« *Elle a découvert une manière innovante de produire des cellules photovoltaïques à base de pérovskites, des minéraux constitués de substances chimiques non organiques* », nous dit-on https://www.lesoir.be/484660/article/2022-12-22/olga-malinkiewicz-la-decouvreuse-polonaise-dont-elon-musk-lorgne-les-employes .

A la différence des minéraux issus de l'extraction, il s'agit de matériaux de synthèse, un groupe très large, dont une petite partie est utilisée pour les panneaux photovoltaïques, devenus faciles à produire aujourd'hui.
Imprimés sur du film, les panneaux sont fins, flexibles et de faibles coûts de production, à basse empreinte carbone, et au rendement similaire aux panneaux en silicium (gros, lourds et fragiles). La première usine a été construite à Wroclaw, en 2021.

Olga Malinkiewicz a reçu plusieurs prix et a été honorée du titre d'Innovator of the Year. Elle a créé la société Saule Technologies, du nom de la déesse balte du soleil.

Pour parvenir à ce résultat, de l'audace, couplée à des connaissances scientifiques de haut niveau, et de la persévérance proche de l'entêtement, basées sur le dicton : « La contrainte est le moteur de l'innovation ».

Les innovations technologiques peuvent en effet changer la donne, mais aucune ne sera suffisante. Les multiplier et diminuer les consommations doivent aller de pair.

Cécile Fontaine

3. Et moi je fais quoi ?

3.1. Honneur au Cubi !

Boire du vin venant d'un « cubi » ou d'une bouteille en carton …pas fou → « je » suis partant

Quelques petits éléments (faits ?) nous permettrons une analyse de la situation

a) 40%[2]

c'est effarant, mais presque la moitié de l'empreinte carbone (les GES [3]) provient de la bouteille en verre, (extraction de matières premières, fabrication, transport,…)

b) 80%

Encore plus perturbant ; nous achetons une bouteille et dans 80% des cas, la buvons dans les mois qui suivent ; elle est donc immédiatement soit recyclée[4] soit mise en consigne[5]

c) Un cubi est largement moins « polluant » 9 fois moins qu'une bouteille

[2] Libération : bouteilles en verre = aberration écologique

[3] GES : gaz à effet de serre ; le CO_2 qui reste des siècles dans l'atmosphère, le méthane (CH4), moins présent pour la filière vin.

[4] Le verre peut, en principe, être indéfiniment recyclé.

[5] La bouteille consignée a un bilan carbone nettement plus favorable, mais celui-ci dépend surtout de la distance de transport vers la station de lavage des consignes. : « consigne vs recycage »

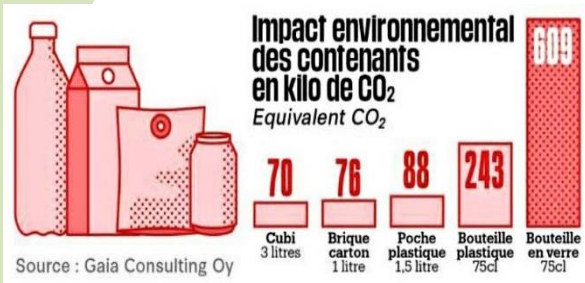

La filière du vin a effectué un travail important de réduction des GES en commençant par la réduction du poids des bouteilles[6], puis en réfléchissant aux diverses opportunités pour diminuer l'impact carbone des bouchons, de la coiffe et des étiquettes pour enfin proposer des contenants offrant un impact carbone réellement moins important

Mais, nous, les consommateurs, apprécions la bouteille que nous trouvons plus **«prestigieuse»** ; nous avons toutefois *notre part de responsabilité* puisque la bouteille en verre est une aberration écologique.

Pourquoi, pour le vin courant, ne pas opter pour un contenant moins émetteur de CO2 ? Le cubi, par exemple ou encore la bouteille en carton.

Le 'cubi' vous connaissez, oui

alors, j'ai testé pour vous un vin dans une **bouteille en carton**[7]

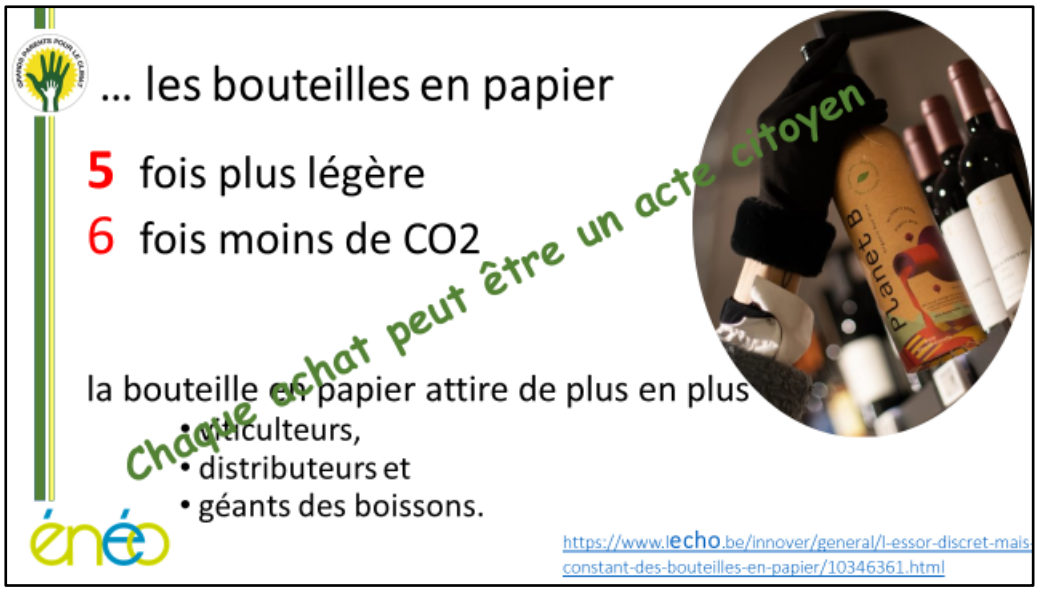

Oui, une bouteille composée d'un sac de plastique très léger recouvert d'une coque carton en forme de bouteille.

Non, ne souriez pas ; ce contenant existe sur le marché.

[6] Surtout en Champagne où la diminution a été supérieure à 20%.
[7] Article paru dans l' Écho : https://www.lecho.be/innover/general/l-essor-discret-mais-constant-des-bouteilles-en-papier/10346361.html

La réduction de l'empreinte carbone est le nouveau mantra des industriels qui consentent, un peu tard sans doute, des efforts parfois substantiels pour apporter leur écot à la lutte contre le réchauffement.

Y a pas photo : la bouteille en « papier » est **5 fois plus légère** (moins de CO_2 au transport) et émet **6 fois moins de CO_2** à la fabrication[8] ; **de plus elle est totalement recyclable.**

Sera-t-il possible pour moi, pour nous, en ce qui concerne le vin courant, de nous habituer

- **au 'cubi' de 3 litres, à la pochette d'1.5 litre ou**
- **à la bouteille de vin en 'papier' ?**

Pourquoi ne pas essayer ?

Tout acte citoyen est un acte politique

Nous sommes responsables
c'est à nous d'accepter ce type de bouteille

Soyons cosomm'Acteurs

Paul Duhoux

3.2. « Slowheat » ou le confort thermique à 17, 15 voire 13 ° ?

Ce projet financé par la Région bruxelloise et mené par des chercheurs de l'UCL et de l'ULB, avec participation citoyenne, vous a déjà été présenté dans la newsletter d'octobre dernier.
De quelle manière réduire la consommation d'énergie de nos logements sans inconfort et sans risque pour la santé ?

La Lettre de décembre de la Plate-forme wallonne pour le GIEC vous en dit plus, et le site https://slowheat.org également.

[8] Le 'cubi' présente un bilan carbone 9 fois moins élevé que la bouteille en verre.

Y sont abordées la notion de confort thermique, l'utilisation des locaux, les pratiques de chauffage. Ainsi que la dissociation entre confort ressenti et température ambiante, les constructions sociales en la matière et les objectifs souhaités, ou encore l'équilibre entre pertes et gains d'énergie.

L'habillement, le mouvement et l'activité du corps contribuent au confort thermique. L'habituation progressive au froid est possible, dans certaines limites.

L'impact sur la santé d'une température de logement abaissée est peu documenté mais la question se poserait lorsqu'on diminue sous 12-13 degrés.

Et les réductions de consommation ? Elles dépendent de l'écart entre le climat extérieur et la température intérieure, du nombre de jours de chauffe et de l'isolation du bâtiment. Les études montrent un gain de 5 à 10 % par degré.
Il n'y a pas de solution unique, mais il est possible d'acquérir un autre rapport à la chaleur, une autre norme sociale, pour les personnes dont les besoins peuvent être satisfaits. En se rappelant pour les autres que « la sobriété subie n'est pas la sobriété, mais la précarité ».

Cécile Fontaine

4. Invitation à contribution des membres

Vous qui nous lisez, vous avez peut-être des informations, des articles, des expériences qu'il vous semble utile de diffuser auprès des membres et sympathisants de Grands-parents pour le climat.

Si c'est le cas, envoyez votre proposition à gpc@gpclimat.be.

Le texte à publier dans la Newsletter sera court, il pourra renvoyer vers un article plus long. Merci d'indiquer sous quelle rubrique il vous paraît opportun de publier votre texte. Vous comprendrez qu'une sélection sera faite, car nos Newsletters doivent conserver un format limité et que l'actualité impose parfois des priorités.

Equipe de rédaction : Thérèse, Cécile F, Paul D., Dominique, Michel, Jacques de Gerlache….